

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

DECLARATION D'INTENTION D'ALINER AU DROIT DE PREEMPTION – PARCELLE AC n° 26

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

AXA – COMPLEMENTAIRE SANTE :

Considérant que depuis quelques années se développe le système des mutuelles communales qui consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé à prix concurrentiel, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame la Maire à signer la convention de partenariat, valable une année.

SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT TARN-AMONT – Renouvellement de la convention de partenariat pour l'accompagnement des gestionnaires des eaux de baignade.

Le conseil à l'unanimité a voté le montant des subventions aux différentes associations, proposé par la commission.

QUESTIONS DIVERSES :

Point sur le lotissement La Treille 1 et 2. L'avancement des travaux de viabilisation.

Point sur le city stade.